



Groupe Esso S.A.F.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2013

A- RAPPORT D'ACTIVITE DU SEMESTRE	2
1. Environnement de l'industrie du Raffinage-Distribution	
2. Activités du groupe Esso S.A.F.	
3. Résultats financiers consolidés	
4. Risques et Litiges	
5. Perspectives pour le second semestre	
B- COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES DU GROUPE Esso S.A.F.	8
C- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	26

A- RAPPORT D'ACTIVITE DU SEMESTRE

1. ENVIRONNEMENT DE L'INDUSTRIE DU RAFFINAGE-DISTRIBUTION

- **Evolution du prix du pétrole brut (source : Direction Générale de l'Energie et du Climat – DGEC)**

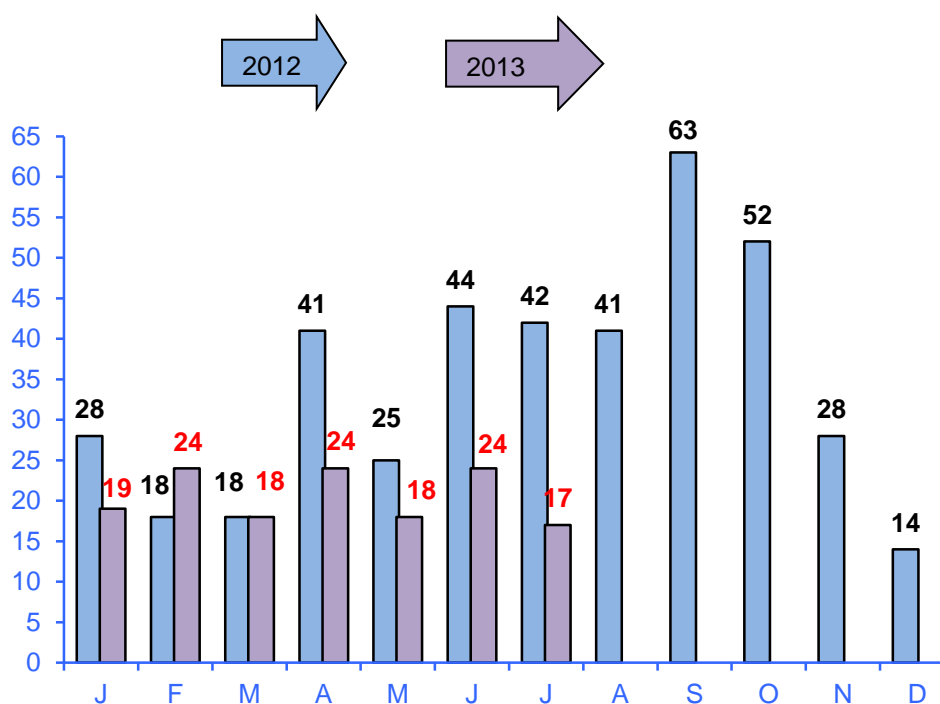
Au cours du premier semestre 2013 le prix du baril de Brent de la mer du Nord s'est établi en moyenne à 108 \$, en baisse de 5 % par rapport au premier semestre 2012, avec des fluctuations au cours du semestre entre un maximum de 119 \$ début février et un minimum de 97 \$ en avril 2013.

La parité euro-dollar s'est établie à 1,31 \$/€ contre 1,30 \$/€ au premier semestre 2012. Exprimé en euros, le prix du baril de Brent s'est établi en moyenne à 81,8 € contre 87,4 € au premier semestre 2012, soit une baisse de 6 %.

- **Marges de raffinage**

La marge indicative de raffinage Carburants et Combustibles publiées par la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat) s'est établie en moyenne à 21 €/tonne au premier semestre 2013 en forte baisse par rapport à la moyenne de 29 €/tonne du premier semestre 2012. La marge indicative moyenne de l'année 2012 avait été de 34 €/tonne.

L'indicateur de la DGEC traduit avec pertinence l'évolution de l'environnement de l'industrie du raffinage pour les Carburants et Combustibles même s'il n'est pas toujours représentatif de la marge de raffinage réelle du groupe Esso S.A.F. compte tenu de la configuration et des conditions d'opération propres à chaque installation et dans un environnement de prix du pétrole brut très variable.



Marges brutes de raffinage en euro/tonne publiées par la DGEC

- **Marché français des produits pétroliers**

D'après les statistiques publiées par le Comité Professionnel du Pétrole (CPDP), les volumes de produits pétroliers vendus sur le marché intérieur français sont en baisse de 1.0 % par rapport au premier semestre 2012 mais avec des variations contrastées selon les produits :

- Concernant les carburants et combustibles, les volumes de supercarburants vendus sur le marché intérieur sont en baisse de 5.3 % alors que les volumes de gazole sont en repli de 1.0 %. Seules les ventes de fuel domestique sont en progression de 8.9 % traduisant l'impact des conditions climatiques observées au cours du semestre.

- Les ventes de lubrifiants sont en baisse de 3,8 % par rapport au premier semestre 2012 reflétant un environnement économique toujours dégradé.

2- ACTIVITES DU GROUPE ESSO S.A.F.

- ***Hausse des quantités de pétrole brut traité en raffinerie malgré un arrêt pour entretien planifié de la raffinerie de Gravenchon***

millions de tonnes	1er trimestre	2ème trimestre	total 6 mois	3ème trimestre	4ème trimestre	total année
année 2012	3,6	3,2	6,8	4,4	4,5	15,7
année 2013	3,9	3,8	7,7			

Au premier semestre 2013, 7,7 millions de tonnes de pétrole brut ont été traitées par le groupe soit une hausse d'environ 13% par rapport au premier semestre 2012 qui avait été marqué par un grand arrêt pour entretien planifié d'une grande partie des unités de production de la raffinerie de Gravenchon.

A partir du 27 février 2013, d'autres unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été successivement mises à l'arrêt dans le cadre d'un nouveau grand arrêt programmé. Les unités ont été redémarrées progressivement au cours du mois d'avril 2013.

- **Chiffre d'affaires et volumes vendus**

	1er semestre 2013		1er semestre 2012		Année 2012	
	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros	milliers m3	millions euros
Carburants Aviation	893	554	990	643	2 014	1 323
Supercarburants Automobile	2 295	1 349	2 021	1 257	4 428	2 743
Gazole et Fuel domestique	4 752	3 133	4 771	3 315	9 967	6 964
Fuels Lourds	990	460	1 015	532	2 192	1 112
Gaz de Pétrole Liquéfié	345	114	352	141	688	276
Produits semi-finis	1 968	917	1 530	772	3 446	1 742
Ventes de carburants et combustibles	11 243	6 527	10 679	6 660	22 735	14 160
Ventes Lubrifiants et Spécialités	609	557	600	602	1 229	1 209
Total ventes de produits raffinés hors taxes	11 852	7 084	11 279	7 262	23 964	15 369
Ventes de pétrole brut	0	0	128	67	844	435
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	11 852	7 084	11 407	7 329	24 808	15 804
Ventes de services		131		130		258
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		857		854		1 641
Chiffre d'affaires (hors TVA)		8 072		8 313		17 703
<i>dont volumes ventes activités de Distribution sur Marché Intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)</i>	6 923	-	7 122	-	14 622	-

Pour les 6 premiers mois de l'année 2013, les volumes totaux vendus par le groupe s'élèvent à 11,9 millions de m3 en hausse de 4 % par rapport au premier semestre 2012. Les quantités vendues sur le marché intérieur français sont en baisse de 3 % après la forte progression de 18 % du premier semestre 2012.

A fin juin 2013, le chiffre d'affaires (hors TVA) du groupe s'élève à 8,1 milliards d'euros en baisse de 3 % par rapport au 30 juin 2012, reflétant essentiellement la baisse moyenne du prix des produits pétroliers sur la période par rapport au premier semestre 2012.

- **Transactions avec les parties liées**

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. Ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes d'achat ou de vente de produits pétroliers, de prestations de services partagés ou encore d'avances ou emprunts financiers, conclues à des conditions de marché.

3- RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES

Résultat net (millions d'euros)	1er semestre 2013	1er semestre 2012 retraité	Année 2012 retraitée
Résultat opérationnel (1)	(122)	(58)	122
Produits et charges financiers	8	6	9
Impôts courants et différés	43	20	(51)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou actifs cédés	(71)	(32)	80
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	0	0
Résultat net part du groupe (2)	(71)	(32)	80
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	7,7	6,8	15,7
Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	8 072	8 313	17 703
Ventes totales (milliers de m3)	11 852	11 407	24 808
Ventes activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m3)	6 923	7 122	14 622

(1) Résultat opérationnel	(A)	(122)	(58)	122
Effet prix sur stocks et dépréciation des stocks	(B)	(66)	(3)	19
Autres éléments d'ajustement y compris contribution exceptionnelle sur les stocks	(C)	0	0	(26)
Résultat opérationnel ajusté	(A)-(B)-(C)	(56)	(55)	129
(2) Résultat net part du groupe	(D)	(71)	(32)	80
Effet prix sur stocks et dépréciation des stocks	(E)	(66)	(3)	19
Impôt sur les effets stocks	(F)	24	1	(7)
Résultat net hors effets stocks	(D)-(E)-(F)	(29)	(30)	68

Les comptes consolidés au 30 juin 2012 et de l'année 2012 ont été retraités pour comparaison à la suite de l'application à partir de l'exercice 2013 de la norme IAS 19 révisée concernant la prise en compte des obligations et charges de retraite du personnel.

Le résultat opérationnel au premier semestre 2013 est une perte 122 millions d'euros (M€) incluant des effets stocks négatifs de 66 M€, contre un résultat opérationnel négatif de 58 M€ qui comprenait des effets stocks négatifs de 3 M€ au premier semestre 2012.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel est une perte de 56 M€ contre une perte 55 M€ au 1^{er} semestre 2012 et inclut des effets de change opérationnels équilibrés comme au premier semestre 2012.

La progression des quantités de brut traitées a permis de limiter l'impact de la baisse des marges de raffinage carburants et combustibles au cours du premier semestre dans un environnement économique toujours très défavorable aux lubrifiants et spécialités.

Le résultat financier est positif de 8 M€ et comprend 2 M€ de charges d'intérêts et 10 M€ de dividendes de sociétés non consolidées.

Au total, après prise en compte des impôts courants et différés, le résultat net du groupe est une perte de 71 M€ contre une perte de 32 M€ pour le premier semestre 2012.

Le résultat net ajusté des effets de stocks après impôts est une perte de 29 M€ contre une perte de 30 M€ au premier semestre 2012.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la part des engagements de retraite jusque-là hors bilan a été déduite des capitaux propres pour un montant de 384 millions d'euros après impôts. Au 30 juin 2013, les capitaux propres consolidés du groupe s'élèvent ainsi à 1149 M€ pour un endettement financier net de 547 M€ dont la progression reflète essentiellement une hausse ponctuelle du besoin en fonds de roulement.

Compte tenu de la perte nette réalisée au premier semestre, le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 28 août 2013 a décidé de ne pas verser d'acompte sur dividende pour l'exercice 2013. Pour mémoire, un dividende net total de 2 euros par action a été versé au titre de l'exercice 2012.

Résultat global consolidé (millions d'euros)	1er semestre 2013	1er semestre 2012 retraité	Année 2012 retraitée
Résultat net	(71)	(32)	80
Eléments recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	2	(1)	(15)
Eléments non recyclables en résultat net (gains / pertes actuariels sur les avantages au personnel)	8	(38)	(223)
Effets d'impôt	(3)	13	77
Résultat global consolidé	(64)	(58)	(81)

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participations à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part la variation des écarts actuariels sur les avantages postérieur à l'emploi.

En application de la norme IAS 19 révisée, la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La Groupe Esso S.A.F. a appliqué rétroactivement la norme IAS 19 révisée conformément aux dispositions transitoires. En conséquence, les comptes consolidés au 30 juin 2012 et de l'année 2012 ont été retraités des variations des écarts actuariels pour un montant négatif avant impôts de 38 M€ au titre du 1^{er} semestre 2012 et de 223 M€ pour l'année 2012. Cette variation significative provient principalement de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 2,75 % en 2012 contre 3,75% en 2011. Au 30 juin 2013, la variation des écarts actuariels calculés avec un taux d'actualisation financière stable à 2,75 %, est positive pour 8 M€.

Au total après prise en compte de l'impôt différé correspondant le résultat global est une perte de 64 M€ contre une perte de 58 M€ au 1^{er} semestre 2012.

4- RISQUES ET LITIGES

Au 30 juin 2013, plusieurs procédures en cours concernent le groupe Esso S.A.F. et en particulier celles déjà évoquées dans le rapport financier annuel de l'exercice 2012 et l'information trimestrielle au 31 mars 2013.

Ces procédures n'ont pas ou peu évolué au cours du premier semestre comme indiqué dans le paragraphe 10 des notes annexes aux comptes consolidés semestriels résumés.

5- PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE

Le groupe Esso S.A.F. est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du dollar, à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage dans un marché ouvert à une concurrence mondiale. Compte tenu de la baisse de la demande en produits pétroliers, il opère depuis plusieurs années dans un contexte de surcapacités de raffinage en Europe conduisant à de profondes restructurations et dans un environnement économique et industriel particulièrement dégradé.

Esso S.A.F. s'efforcera de poursuivre l'optimisation de son outil industriel si les conditions économiques et réglementaires le permettent. Sa stratégie reste fondée sur la compétence et l'engagement de son personnel, l'excellence opérationnelle, sa rigueur de gestion et son intégration au sein du groupe ExxonMobil.

Le programme d'investissements 2013 devrait approcher 110 millions d'euros dont 90 millions d'euros dans ses raffineries (y compris 50 millions d'euros pour les coûts capitalisés pour grand entretien) avec la mise en place de projets visant à rendre les raffineries encore plus performantes et compétitives, à développer la flexibilité de production d'essences, maximiser la production de distillats et améliorer l'efficacité énergétique des unités ainsi que la qualité de ses rejets dans l'air. Ainsi le démarrage du projet de reconfiguration des distillations sous vide de la raffinerie de Gravenchon, à l'issue du grand arrêt du premier semestre 2013, va permettre de réduire significativement la production de fuel lourd de la raffinerie, d'augmenter la production de gazole et d'améliorer substantiellement les performances énergétiques du site. Cette reconfiguration de la raffinerie de Gravenchon permettra également des développements futurs sur d'autres unités ainsi qu'une augmentation de la production de bitumes.

Dans la distribution de carburants, la société est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso sur le modèle de l'accord conclu avec la société Delek France concernant la vente des stations-service de la zone Ouest Atlantique et la signature d'un contrat d'approvisionnement long terme.

B- COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES DU GROUPE Esso S.A.F. (période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	9
BILAN CONSOLIDE	10
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	11
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	12
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	13

- 1- Principes comptables
- 2- Faits significatifs de la période
- 3- Evénements postérieurs à la clôture
- 4- Stocks
- 5- Information sur le Capital
- 6- Endettement financier
- 7- Impôts courants et différés
- 8- Information sectorielle par activité
- 9- Informations sur les parties liées
- 10- Risques, litiges et procédures en cours

Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ()

Compte de résultat semestriel consolidé

(millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012 retraité	Exercice 2012 retraité
Chiffre d'affaires	8 071,9	8 313,2	17 703,4
Autres produits de l'activité	36,0	24,9	50,5
Sous total produits des activités ordinaires	8 107,9	8 338,1	17 753,9
Achats consommés et charges externes	(7 935,8)	(8 053,2)	(16 975,9)
Charges de personnel	(144,6)	(142,4)	(286,1)
Impôts et taxes	(37,2)	(36,8)	(103,0)
Dotation aux amortissements	(62,4)	(65,4)	(126,9)
Dotation aux provisions	(15,6)	(63,0)	(59,4)
Autres produits et charges d'exploitation	(34,0)	(36,1)	(80,3)
Résultat opérationnel courant	(121,7)	(58,8)	122,3
Autres produits opérationnels	-	0,3	(0,1)
Autres charges opérationnelles	-	-	0,8
Résultat opérationnel	(121,7)	(58,5)	123,0
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	-	0,0	0,2
Coût de l'endettement financier brut	(2,7)	(1,9)	(4,0)
Coût de l'endettement financier net	(2,7)	(1,9)	(3,8)
Autres produits financiers	10,0	8,2	13,4
Autres charges financières	-	-	(1,0)
Impôts courants et différés	43,0	20,4	(51,3)
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies	(71,4)	(31,8)	80,3
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	-	-
Résultat net	(71,4)	(31,8)	80,3
Part du groupe	(71,4)	(31,8)	80,3
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat par action (1)	(5,55)	(2,47)	6,24
Résultat dilué par action (1)	(5,55)	(2,47)	6,24

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012 retraité	Exercice 2012 retraité
Résultat net	(71,4)	(31,8)	80,3
Éléments recyclables en résultat net			
Revalorisation à la juste valeur des titres non consolidés par contrepartie en capitaux propres	2,3	(0,7)	(15,3)
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(0,1)	0,0	0,5
Éléments non recyclables en résultat net			
Gains / pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	8,0	(38,6)	(222,8)
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(2,8)	13,3	76,7
Résultat global consolidé	(63,9)	(57,8)	(80,7)
Part du groupe	(63,9)	(57,8)	(80,7)
Intérêts minoritaires	-	-	-

(1) Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578)

Bilan consolidé semestriel

(millions d'euros)

ACTIF	au 30 juin 2013	au 31 décembre 2012 retraité	au 30 juin 2012 retraité
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	59,0	60,8	70,0
Immobilisations corporelles	1 122,0	1 128,0	1 132,6
Actifs financiers	120,5	118,3	133,8
Autres créances	20,0	20,0	20,0
Impôts différés actifs	202,8	161,3	131,2
Actifs classés comme détenus à la vente	-	-	-
Total	1 524,3	1 488,4	1 487,6
Actifs courants			
Stocks et en cours	1 913,4	1 632,1	1 777,5
Créances clients et comptes rattachés	891,7	764,6	754,7
Créances financières court terme	8,3	10,4	9,2
Autres créances	94,4	106,8	107,7
Impôts courants actifs	17,5	-	17,5
Disponibilités	23,9	40,6	19,7
Total	2 949,2	2 554,5	2 686,3
TOTAL ACTIF	4 473,5	4 042,9	4 173,9

(millions d'euros)

PASSIF	au 30 juin 2013	au 31 décembre 2012 retraité	au 30 juin 2012 retraité
Capitaux propres			
Capital social	98,4	98,4	98,4
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	10,1
Réserves consolidées groupe	1 112,1	1 048,4	1 182,1
Résultat de l'exercice groupe	(71,4)	80,3	(31,8)
Intérêts minoritaires	-	-	-
Total	1 149,2	1 237,2	1 258,8
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	131,6	133,1	78,1
Impôts différés passifs	-	-	-
Provisions non courantes	1 193,2	1 211,2	1 023,2
Passifs classés comme détenus à la vente	-	-	-
Total	1 324,8	1 344,3	1 101,3
Passifs courants			
Endettement court terme	447,3	66,0	228,2
Provisions courantes	59,4	52,9	54,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 185,4	1 046,9	1 189,4
Autres dettes	307,4	292,3	341,5
Impôts courants passifs	-	3,3	-
Total	1 999,5	1 461,4	1 813,8
TOTAL PASSIF	4 473,5	4 042,9	4 173,9

Tableau de variation semestrielle des capitaux propres

(millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1er janvier 2012	98,4	10,1	108,7		1 378,5	1 595,7	-
Ecarts actuariels au 1er janvier 2012				(254,7)		(254,7)	
Au 1er janvier 2012 retraité	98,4	10,1	108,7	(254,7)	1 378,5	1 341,0	-
Solde du dividende 2011 payé en 2012					(25,7)	(25,7)	-
actifs financiers évalués à la juste valeur			(0,7)			(0,7)	
écarts actuariels de la période				(25,3)		(25,3)	
paiements fondés sur des actions					1,4	1,4	
Autres variations					-	-	-
Résultat 1er semestre 2012					(31,9)	(31,9)	
Au 30 juin 2012 retraité	98,4	10,1	108,0	(280,0)	1 322,3	1 258,8	-
actifs financiers évalués à la juste valeur			(14,2)			(14,2)	
écarts actuariels de la période				(120,8)		(120,8)	
paiements fondés sur des actions					1,2	1,2	
Autres variations					-	-	-
Résultat 2ème semestre 2012					112,2	112,2	
Au 1er janvier 2013 retraité	98,4	10,1	93,8	(400,8)	1 435,7	1 237,2	-
dividende 2012 payé en 2013					(25,7)	(25,7)	
actifs financiers évalués à la juste valeur			2,2			2,2	
écarts actuariels de la période				5,2		5,2	
paiements fondés sur des actions					1,7	1,7	
Autres variations					-	-	-
Résultat 1er semestre 2013					(71,4)	(71,4)	
Au 30 juin 2013	98,4	10,1	96,0	(395,6)	1 340,3	1 149,2	-

Note : au 30 juin 2013, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 560 millions d'euros destinée à compenser d'éventuelles pertes qui pourraient résulter de la baisse de la valeur FIFO des stocks.

Tableau semestriel des flux de trésorerie

(millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012 retraité	Exercice 2012 retraité
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	(71,4)	(31,9)	80,3
Part des minoritaires	-	-	-
Plus ou moins values sur cessions / retraits d'actifs	(1,3)	(0,7)	(3,1)
Amortissements et provisions	18,4	49,4	140,6
Capacité d'autofinancement	(54,3)	16,8	217,8
Variation du besoin en fonds de roulement	(265,3)	(96,7)	(116,8)
Flux net de trésorerie d'exploitation	(319,6)	(79,9)	101,0
Flux de trésorerie d'investissement			
Investissements Raffinage/ Distribution (1)	(69,0)	(85,7)	(134,4)
Produit brut des cessions	15,7	1,5	6,5
Flux de trésorerie d'investissement	(53,3)	(84,2)	(127,9)
Flux de trésorerie de financement			
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	(25,7)	(25,7)	(25,7)
Augmentation de l'endettement (2)	382,1	178,6	63,0
Diminution de l'endettement			
Flux de trésorerie de financement	356,4	152,9	37,3
Variation de trésorerie (3)			
Trésorerie d'ouverture	40,4	30,0	30,0
Trésorerie de clôture	23,9	18,8	40,4
Variation de trésorerie	(16,5)	(11,2)	10,4

(1) : Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries

(2) : Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note "Endettement financier"

(3) : Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros)

	ouverture	clôture
Disponibilités	40,6	23,9
Banques créditrices	(0,2)	-
Trésorerie nette	40,4	23,9

Notes annexes aux comptes consolidés semestriels résumés (période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013)

1- Principes comptables

1.1- Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2013 du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2013 sont identiques à ceux retenus pour l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2012, établis en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, à l'exception des changements des normes comptables postérieurs aux derniers états financiers présentés.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013 sont les suivantes :

- Amendements à IAS 19 – Avantages au personnel
- Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur
- Amendements à IFRS 7 – Compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements à IAS 12 – Recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants
- IFRIC 20 – Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert
- Amendements à IFRS 1 – Prêts public

A l'exception de la norme IAS 19 révisée, la prise en compte de ces textes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du groupe.

Par ailleurs, le groupe Esso S.A.F. n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne d'application facultative au 30 juin 2013, notamment :

- Amendements à IAS 27 – Etats financiers individuels
- Amendements à IAS 28 – Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités

L'impact de ces nouveaux textes sur les comptes du groupe est en cours d'évaluation.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 août 2013.

1.2- Amendements à la norme IAS 19 – Avantages au personnel

Les principaux changements induits par l'application de la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel » sur les états financiers du Groupe résultent de la suppression de l'option de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies et de la comptabilisation immédiate du coût des services passés non acquis en résultat. L'effet de ces changements est une réduction des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2012 pour un montant (net d'impôts différés) de 384 millions d'euros tel que détaillé dans le paragraphe 1.4 ci-après.

1.3- Amendements à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers

Ces amendements concernent la présentation des « autres éléments du résultat global ». Ils prescrivent de présenter ces éléments en deux catégories, en distinguant d'une part les éléments qui ne pourront jamais être recyclés au compte de résultat, et d'autre part les éléments qui pourront, le cas échéant, être recyclés au compte de résultat. L'effet d'impôt doit être présenté séparément pour chacune des deux catégories. Au 30 juin 2013 et au 30 juin 2012 (retraité), les écarts actuariels comptabilisés au titre des avantages au personnel constituent le seul élément non recyclable au compte de résultat parmi les "autres éléments du résultat global" du Groupe.

1.4- Effets des changements de présentation et de la première application de la norme IAS 19 révisée

L'effet des changements induits par la norme IAS 19 révisée est une réduction des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2012 pour un montant net d'impôts différés de 384 millions d'euros (montant des écarts actuariels inscrits dans les engagements hors bilan à fin 2012 pour 585 millions d'euros et impôt différé pour (201) millions d'euros). Par ailleurs le groupe avait décidé à la clôture 2012 de compenser les impôts différés actifs et impôts différés passifs au titre d'une même entité fiscale. L'effet de ce changement de présentation est détaillé pour la situation au 30 juin 2012.

(millions d'euros)

Effets changements induits par - l'application de la norme IAS 19 révisée - la compensation des impôts différés actifs et passifs	au 31 décembre 2012			au 30 juin 2012		
	Montants publiés	Retraitements	Montants retraités	Montants publiés	Retraitements	Montants retraités
Total des actifs non courants	1 327,1	161,3	1 488,4	1 612,6	(125,0)	1 487,6
<i>dont impôts différés actifs</i>	-	161,3	161,3	256,2	(125,0)	131,2
Total des actifs courants	2 554,5	-	2 554,5	2 686,3	-	2 686,3
TOTAL ACTIF	3 881,6	161,3	4 042,9	4 298,9	(125,0)	4 173,9
Capitaux propres	1 620,9	(383,7)	1 237,2	1 530,4	(271,6)	1 258,8
<i>dont réserves consolidées groupe</i>	1 449,2	(400,8)	1 048,4	1 462,2	(280,1)	1 182,1
<i>dont résultat de l'exercice groupe</i>	63,2	17,1	80,3	(40,3)	8,5	(31,8)
Total des passifs non courants	799,3	545,0	1 344,3	954,7	146,6	1 101,3
<i>dont impôts différés passifs</i>	40,2	(40,2)	-	267,6	(267,6)	-
<i>dont provisions non courantes</i>	626,0	585,2	1 211,2	609,0	414,2	1 023,2
Total des passifs courants	1 461,4	-	1 461,4	1 813,8	-	1 813,8
TOTAL PASSIF	3 881,6	161,3	4 042,9	4 298,9	(125,0)	4 173,9

L'effet des changements induits par la norme IAS 19 révisée ainsi que par les changements de présentation adoptés par le Groupe à compter de la clôture de décembre 2012 concernant le reclassement des effets de change opérationnels et de la TICPE (taxe intérieure de consommations sur les produits énergétiques) est le suivant :

(millions d'euros)

Effets changements induits par - l'application de la norme IAS 19 Révisée - le reclassement des effets de change opérationnels - le reclassement de la TICPE	Semestre clos le 30 juin 2012			Exercice 2012		
	Montants publiés	Retraitements	Montants retraités	Montants publiés	Retraitements	Montants retraités
Résultat opérationnel	(71,6)	13,1	(58,5)	97,1	25,9	123,0
<i>Dont achats consommés et charges externes</i>	<i>(7 238,0)</i>	<i>(815,2)</i>	<i>(8 053,2)</i>	<i>(16 975,9)</i>	-	<i>(16 975,9)</i>
<i>Dont impôts et taxes</i>	<i>(852,2)</i>	<i>815,4</i>	<i>(36,8)</i>	<i>(103,0)</i>	-	<i>(103,0)</i>
<i>Dont dotation aux provisions</i>	<i>(75,9)</i>	<i>12,9</i>	<i>(63,0)</i>	<i>(85,3)</i>	<i>25,9</i>	<i>(59,4)</i>
Produits et charges financiers	6,5	(0,2)	6,3	8,6	-	8,6
<i>Dont autres produits financiers</i>	<i>137,3</i>	<i>(129,1)</i>	<i>8,2</i>	<i>13,4</i>	-	<i>13,4</i>
<i>Dont autres charges financières</i>	<i>(128,9)</i>	<i>128,9</i>	-	<i>(1,0)</i>	-	<i>(1,0)</i>
Impôts courants et différés	24,8	(4,4)	20,4	(42,5)	(8,8)	(51,3)
Résultat net part du groupe	(40,3)	8,5	(31,8)	63,2	17,1	80,3
<i>Résultat net par action</i>	<i>(3,14)</i>	<i>0,66</i>	<i>(2,48)</i>	<i>4,92</i>	<i>1,33</i>	<i>6,25</i>
<i>Résultat dilué par action</i>	<i>(3,14)</i>	<i>0,66</i>	<i>(2,48)</i>	<i>4,92</i>	<i>1,33</i>	<i>6,25</i>
Résultat net	(40,3)	8,5	(31,8)	63,2	17,1	80,3
Eléments recyclables en résultat net						
Revalorisation à la juste valeur des titres par contrepartie en capitaux propres (après impôt)	(0,7)	-	(0,7)	(14,9)	-	(14,9)
Eléments non recyclables en résultat net						
Engagements de retraites - écarts actuariels	-	(25,3)	(25,3)	-	(146,1)	(146,1)
<i>dont écarts actuariels</i>	-	<i>(38,6)</i>	<i>(38,6)</i>	-	<i>(222,8)</i>	<i>(222,8)</i>
<i>dont effet d'impôt</i>	-	<i>13,3</i>	<i>13,3</i>	-	<i>76,7</i>	<i>76,7</i>
Résultat global consolidé	(41,0)	(16,8)	(57,8)	48,3	(129,0)	(80,7)

1.5- Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, le taux d'impôt théorique pour le calcul des impôts différés, la valorisation des titres de participation et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple. Ces estimations et hypothèses sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012 à l'exception des domaines suivants :

Charge d'impôt courant

Lors des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt courant est calculée, pour chaque entité fiscale du Groupe, à partir du résultat avant impôt de la période intermédiaire en appliquant le taux d'impôt à 36,10%. L'activité du groupe et la volatilité de la valeur de ses stocks ne permet pas en effet d'estimer un taux moyen d'imposition de l'année en cours qui pourrait être utilisé au calcul de l'impôt de la période intermédiaire.

Provisions pour retraites et avantages assimilés

Lors des clôtures intermédiaires, les provisions pour retraites et avantages assimilés sont calculées sur base d'un prorata des charges annuelles projetées telles que ressortant des évaluations actuarielles réalisées à la clôture de l'exercice précédent. Les évaluations sont modifiées en cas d'évolution significative du taux d'actualisation financière par rapport à la clôture de l'exercice précédent ou de changements d'hypothèses ou d'autres événements non récurrents significatifs.

2- Faits significatifs de la période et mise à jour des informations présentées dans les comptes consolidés annuels 2012

Arrêt pour entretien planifié de la raffinerie de Gravenchon

Des unités de production de la raffinerie de Gravenchon ont été progressivement mises à l'arrêt à partir du 27 février 2013 dans le cadre d'un grand arrêt pour entretien planifié d'une partie de la raffinerie. La capacité de traitement de la raffinerie qui est d'environ 240.000 barils jour a été limitée à environ 170.000 barils jours pendant cette période. La société a pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'un approvisionnement normal de ses clients soit assuré pendant cette période.

Ce chantier a représenté environ 550 000 heures de travail avec en moyenne 1 000 personnes présentes par jour pendant les travaux.

Cet arrêt technique programmé a permis de réaliser des travaux d'entretien sur des équipements normalement en service ou de les remplacer par des matériaux de dernière génération, de renforcer encore la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets pour la protection de l'environnement, la sécurité et l'amélioration de l'efficacité énergétique de la raffinerie. A la suite de travaux complémentaires rendus nécessaires par les différentes inspections effectuées pendant l'arrêt des installations, le redémarrage des unités s'est effectué progressivement au cours du mois d'avril.

Cession à la société Delek France de 44 stations-service de la zone Ouest Atlantique

Le 30 mars 2012, Esso S.A.F. annonçait la signature d'un projet d'accord avec la société Delek France concernant la vente de ses stations-service Esso Express de la zone Ouest Atlantique en France. La cession de 44 stations-service est devenue effective le 23 mai 2013.

Delek France devient ainsi revendeur à la marque et continue à approvisionner en carburants Esso les stations-service Esso Express de la zone Ouest atlantique à travers un contrat d'approvisionnement long terme. Alors que le marché de la distribution de carburants est toujours plus compétitif, Esso S.A.F. estime que ce mode de gestion de stations-service avec Delek France est le moyen le plus efficace non seulement de servir ses clients mais aussi d'assurer sa compétitivité.

La valeur nette des actifs concernés par ce projet n'est pas matérielle au regard des autres actifs corporels du groupe Esso S.A.F et cette transaction n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du premier semestre 2013.

La transition vers le modèle de revendeur à la marque sur la zone Ouest Atlantique n'a pas d'impact sur les autres activités de la société Esso S.A.F qui est engagée dans le développement d'un réseau de revendeurs à la marque Esso pour exploiter son réseau de stations-service.

3- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

4- Stocks

La hausse de la valeur des stocks au 30 juin 2013 s'explique essentiellement par le niveau de stocks opérationnels plus élevés à fin juin 2013 qu'à fin décembre 2012.

(millions d'euros)

Stocks	au 30 juin 2013	au 31 décembre 2012
Pétrole brut		
Valeur Brute	1 099,3	762,2
Dépréciation	(0,2)	(4,5)
Valeur nette	1 099,1	757,7
Produits intermédiaires et finis		
Valeur Brute	774,8	841,5
Dépréciation	(3,3)	(15,9)
Valeur nette	771,5	825,6
Autres		
Valeur Brute	53,1	58,4
Dépréciation	(10,3)	(9,6)
Valeur nette	42,8	48,8
Total (net)	1 913,4	1 632,1

5- Information sur le capital

Au 30 juin 2013, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière et sont détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82.89%.

Le dividende ordinaire versé par action a été de 2 € au titre de l'exercice 2012, de 4 € au titre de l'exercice 2011 et de 6 € au titre de l'exercice 2010.

6- Endettement financier

Endettement long terme

Pour financer ses programmes d'investissements, le groupe Esso S.A.F. a souscrit en 2012 une ligne de financement à long terme auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 200 M€ utilisée à hauteur de 100 M€ au 30 juin 2013.

(millions d'euros)

Endettement long terme	au 30 juin 2013	au 31 décembre 2012
Contrat de location-financement (1)	31,3	32,8
Comptes bloqués participation du personnel	0,1	0,1
Compte groupe passif financier (2)	100,2	100,2
Total	131,6	133,1

(1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO CHINA » pris en affrètement long terme. Le montant représente la valeur actualisée, au taux d'emprunt marginal du groupe, des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 30 juin 2013, soit 1,3080 (\$/€). Au 31 décembre 2012, le taux du dollar était de 1,3194 (\$/€).

(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

Endettement court terme

La variation de l'endettement court terme provient principalement de la hausse du besoin en fonds de roulement.

(millions d'euros)

Endettement court terme	au 30 juin 2013	au 31 décembre 2012
Compte groupe passif financier (1)	327,2	6,9
Avance financière reçue	20,7	20,1
Contrat de location financement	3,7	3,8
Financement court terme	95,7	35,0
Banque créditrice	-	0,2
Total	447,3	66,0

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA

Contrat de location-financement

(millions d'euros)

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer (1)		
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles Raffinage	5,8	20,0	18,8
Total	5,8	20,0	18,8

(1) les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus

Variation de l'endettement financier net du groupe

(millions d'euros)

Variation de l'endettement financier net	au 30 juin 2013	au 31 décembre 2012	Variation
Endettement long terme	(131,6)	(133,1)	1,5
Endettement court terme hors banque créditrice	(447,3)	(65,8)	(381,5)
Créances financières court terme (1)	8,3	10,4	(2,1)
Total endettement financier	(570,6)	(188,5)	(382,1)
Banque créditrice	-	(0,2)	0,2
Disponibilités	23,9	40,6	(16,7)
Total trésorerie nette	23,9	40,4	(16,5)

Total endettement net	(546,7)	(148,1)	(398,6)
------------------------------	----------------	----------------	----------------

(1) Ce montant correspond aux créances du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

(millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	au cours du semestre clos le 30 juin 2013	au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012	Variation
Endettement financier net au début de la période	(148,1)	(87,8)	(60,3)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	(319,6)	101,0	(420,6)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(53,3)	(127,9)	74,6
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(25,7)	(25,7)	-
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-financement	-	(7,7)	7,7
Endettement financier net à la fin de la période	(546,7)	(148,1)	(398,6)

Note: le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie

Principales lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles

Au 30 juin 2013 les principales lignes de crédit dont dispose le groupe sont les suivantes :

Principales lignes de financement disponibles. Millions d'euros	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 30-06-2013	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Court terme	EMCNV (*)	1 200	323	Indéterminée	Non / taux variable
Court terme Esso S.A.F.	JP Morgan	125	96	Juillet 2014	Non / taux variable
Long terme Esso Raffinage S.A.S.	EMMFC (*)	200	100	Mai 2017	Non / taux variable
TOTAL		1 525	519		

(*) EMCNV (ExxonMobil Capital N.V.) et EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) sont des sociétés de financement du groupe ExxonMobil

Conventions de trésorerie utilisées Millions d'euros (<i>montants excédentaires entre parenthèses</i>)	Contrepartie	Plafond	Montant d'utilisation de crédit au 30-06-2013	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Convention Esso S.A.F.	EMFH (*)	200	0	Indéterminée	Non / taux variable
Convention Esso S.A.F.	Esso France S.A.S. (*)	10	2	Indéterminée	Non / taux variable
TOTAL		210	2		

(*) EMFH & Esso France S.A.S. sont des filiales françaises du groupe ExxonMobil en France

7-Impôts courants et différés

Le montant de l'impôt constaté au 30 juin 2013 est un produit d'impôt pour un montant de 43 M€ contre un produit d'impôt de 20,4 M€ au 30 juin 2012. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est une perte de 114,4 M€ contre une perte de 52,3 M€ au 30 juin 2012. Le montant de l'impôt constaté dans le résultat semestriel consolidé s'analyse comme suit :

(millions d'euros)

Impôts courants et différés	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012 retraité	Exercice 2012 retraité
Bénéfice net ou Perte nette avant impôt	(114,4)	(52,3)	131,6
Taux d'imposition	36,10%	36,10%	36,10%
Impôt théorique	41,3	18,9	(47,5)
Incidence			
- des charges et produits non taxables	4,6	3,1	(5,5)
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34.43%	(1,5)	(1,0)	2,6
- divers	(1,4)	(0,6)	(1,0)
Impôt réel des activités poursuivies	43,0	20,4	(51,3)
<i>Dont :</i>			
Impôt courant	(1,3)	0,1	(37,9)
Impôt différé	44,3	20,3	(13,4)

Le montant des impôts différés inscrits au bilan consolidé semestriel s'analyse comme suit :

(millions d'euros)

Impôts différés	au 30 juin 2013		au 31 décembre 2012 retraité	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées		(172,6)		(176,1)
Impôts différés sur les décalages temporaires	13,5		16,8	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		(28,6)		(32,5)
Impôts différés sur les participations		(3,4)		(3,3)
Impôts différés sur les provisions pour retraites	234,1		221,6	
Impôts différés sur les provisions pour retraites - écarts actuariels	185,4		201,5	
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)		(72,5)		(66,7)
Impôts différés sur déficits reportables	46,9			
Total	479,9	(277,1)	439,9	(278,6)
Compensation des impôts différés actifs/passifs	202,8		161,3	

Au 30 juin 2013, compte tenu de la perte constatée au cours du premier semestre, un impôt différé actif pour un montant de 46,9 M€ a été constaté sur le montant des déficits reportables constatés au 30 juin 2013, le groupe estimant que le recouvrement de cet impôt différé actif est probable, conforté notamment par le résultat fiscal et l'impôt payé par le groupe au cours des 5 derniers exercices.

En application de la norme IAS 19 révisée, un impôt différé actif d'un montant de 185,4 M€ a été constaté au 30 juin 2013 par contrepartie en capitaux propres et correspondant aux écarts actuariels des provisions de retraite qui étaient auparavant gérés en engagements hors bilan. A des fins de comparabilité le bilan au 31 décembre 2012 a été retraité pour un montant de 201,5 M€. Le groupe Esso S.A.F. estime que le recouvrement de l'impôt différé actif concernant son engagement de retraites est probable, de par les perspectives de résultat du groupe sur le long terme ainsi que la possibilité de moduler l'utilisation du crédit d'impôt différé correspondant en externalisant à tout moment tout ou partie de cet engagement.

8-Information sectorielle par activité

8-1 Secteur opérationnel

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires.

Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

8-2 Information sur les produits et services

La répartition du chiffre d'affaires est indiquée en pages 3 et 4 de ce présent rapport - Chiffre d'Affaires et volumes vendus par Esso S.A.F.

8-3 Information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2013 :

(millions d'euros)

Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	Semestre clos le 30 juin 2013	Semestre clos le 30 juin 2012
Groupe ExxonMobil	1 946	1 781
Autres sociétés pétrolières	1 171	1 170
Autres clients (1)	4 097	4 509
Ventes de produits et services hors taxes	7 215	7 459
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	857	854
Chiffre d'affaires (hors TVA)	8 072	8 313

(1) aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires

9- Informations sur les parties liées

Opérations avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation

Les produits et les charges du groupe Esso S.A.F. comprennent les résultats d'opérations conclues avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal des activités des sociétés du groupe et se rapportent à des opérations commerciales et de prestations de services.

Ces opérations, conclues à des conditions de marché, ont porté principalement sur les achats et ventes de produits pétroliers, la facturation de frais de transport, de personnel détaché et de prestation de services dans les domaines de l'informatique, de la recherche, de services administratifs et commerciaux partagés et de charges et produits financiers correspondant à la rémunération des créances et dettes financières avec les sociétés du groupe.

Il n'y a pas eu d'évolution significative des transactions avec les parties liées au cours des six premiers mois 2013.

10- Risques, litiges et procédures en cours

Procédure d'appel avec la Commission européenne

A la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1er Octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso S.A.F. s'élève à 56,5 millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso S.A.F., qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours. L'audience d'appel s'est tenue le 21 mars 2011, mais la décision est toujours en attente.

En décembre 2009, Esso S.A.F. a reçu en même temps que d'autres sociétés du groupe Exxon Mobil et que des sociétés d'un autre groupe, une assignation devant la Haute Cour de Justice de Londres de la part d'acheteurs de paraffines, en vue de dédommager ces acheteurs pour le préjudice qu'ils auraient subi du fait du cartel des paraffines. Ce dossier est aujourd'hui clos, sans impact financier significatif pour Esso SAF. En septembre 2011, une autre assignation similaire a été reçue devant le tribunal civil de La Haye. Ce dossier suit son cours, mais ne devrait pas non plus avoir d'impact significatif sur les comptes du groupe quelle qu'en soit l'issue.

Litige avec les autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion

Esso S.A.F. a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros, confirmée par la cour d'appel de Paris le 24 Novembre 2009. La Société qui continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale, conteste toujours les griefs formulés à son encontre et a décidé de se pourvoir en cassation. Le 1er mars 2011, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même cour d'appel autrement composée. Le 28 mars 2013, la cour d'appel a rejeté l'appel de la société Esso S.A.F. et a confirmé la condamnation de la société. Esso S.A.F. a formé un nouveau pourvoi en cassation le 2 mai 2013.

L'amende payée de façon conservatoire par Esso S.A.F. a été ensuite prise en charge par ExxonMobil Aviation Limited dont la responsabilité était engagée dans le cadre du contrat d'agent commercial liant les deux sociétés, et n'a finalement pas eu d'impact sur les comptes du groupe Esso S.A.F.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP SAS sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre – pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermilion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermilion REP SAS pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu un rapport partiel d'estimation des coûts du sinistre, selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions d'euros dont environ 35 millions d'euros causés à des tiers.

L'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 son rapport définitif confirmant la note de synthèse et avis provisoire rendus en 2011 et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F., mais sans toutefois préciser la répartition des responsabilités entre les parties concernées, ni tenir compte des observations par lesquelles Esso S.A.F. avait contesté certains arguments retenus dans le « pré-rapport » et repris dans le rapport définitif. Le 19 juin 2012 Vermilion REP SAS a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP SAS contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice. La procédure judiciaire suit maintenant son cours.

En tout état de cause, Esso S.A.F. estime qu'elle est couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation dont la franchise a été déjà couverte par une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars au cours de l'exercice 2010.

Concernant les dommages à ses biens, la société estime également qu'elle est couverte par sa police dommages aux biens, mais avec une franchise de 10 millions de dollars (environ 7,5 millions d'euros). Cela dit, la société estime possible de recouvrer le montant des dommages à ses biens en mettant en jeu la responsabilité d'autres parties au litige.

Aucune provision n'a donc été comptabilisée dans les comptes au 30 juin 2013.

Au 30 juin 2013, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le groupe Esso S.A.F. opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Le Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie a fait appel de la décision le 17 janvier 2013. Une provision de 2,8 millions d'euros avait été comptabilisée dans les comptes en 2010 et a été maintenue au bilan au 30 juin 2013.

Pour le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne et les deux zones industrielles de Port-Jérôme-Gravenchon et de Fos-sur-Mer sur lesquelles sont implantées les raffineries du groupe, Esso S.A.F. n'est pas en mesure à ce jour de donner une estimation fiable de l'impact financier associé aux futurs PPRT.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon a été prescrit en 2009. Cette prescription a permis de lancer en 2010 la phase d'étude des enjeux et analyse de dangers. La phase de concertation est toujours en cours et le PPRT devrait être finalisé en 2013.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011. La publication de la version définitive des cartographies sur les aléas et la probabilité des risques est en cours. Une première réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) a eu lieu en septembre 2012 en vue d'établir un PPRT. L'étude préliminaire de vulnérabilité a été présentée au

cours d'une réunion POA en mai 2013. Une nouvelle réunion POA est prévue en septembre 2013 pour une revue approfondie de vulnérabilité des zones concernées par le PPRT. Le délai d'approbation du PPRT a été repoussé au 26 janvier 2014.

Les deux dépôts de Villeneuve-le-Roi et de Lyon dans lesquels Esso S.A.F. a des intérêts à travers ses participations dans la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) et la Société Pétrolière du Rhône sont également engagés dans des procédures identiques, sans qu'une estimation fiable de l'impact financier de ces PPRT ne soit encore possible.

Autres passifs éventuels

La société est exposée à plusieurs autres situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 30 juin 2013 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines, s'élève à environ 20 millions d'euros dont une estimation de 10 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal de la société Esso S.A.F. portant sur les années 2009-2010-2011 s'est achevé en Juin 2013 sans impact matériel sur les comptes.

Déclaration des Dirigeants

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes et les états financiers consolidés résumés du groupe Esso S.A.F. pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe consolidé au 30 juin 2013, et que le rapport d'activité du semestre figurant en pages 2 à 6 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Courbevoie-La Défense, le 28 août 2013

Francis Duseux

Président Directeur Général

Antoine du Guerny

*Directeur Administratif et Financier
Contrôleur*

C- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ESSO S.A.F. relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « 1.2 – Amendements à la norme IAS 19 – Avantages au personnel » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application de l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».
- la note « 1.4 – Effets des changements de présentation et de la première application de la norme IAS 19 révisée » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés qui expose les effets des changements de présentation relatifs aux effets de change opérationnels, à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, à la compensation des impôts différés actifs et impôts différés passifs et à l'application de l'amendement à la norme IAS19 « Avantages au personnel »

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 28 août 2013

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

VINCENT PAPAIZIAN

MAZARS

JULIETTE DECOUX
